Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 78/2008

OBJET :	INITIATIVE DE CERTIFICAT DE STATUT D'INDIEN SÉCURISÉ
PROPOSEUR(E) :	Bill Williams, Première Nation de Squamish, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Don Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les États-Unis ont mis en œuvre l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) afin d'accroître la sécurité à la frontière à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001;

B. En mai 2007, des représentants autochtones et des gouvernements canadien et américain ont participé au Sommet international autochtone sur la sécurité à la frontière (Akwesasne) pour discuter des droits de franchissement de la frontière liés à la culture et à l'identité;

C. L'actuel certificat de statut d'Indien du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a été reconnu et approuvé en tant que document d'identité valable jusqu'au 1er juin 2009 pour effectuer des déplacements terrestres et maritimes entre le Canada et les États-Unis;

D. Un nouveau certificat de statut d'Indien sécurisé (CSIS) d'AINC, qui satisfait les exigences en matière de documents de voyage dans le cadre de l'Initiative sur les voyages dans l'hémisphère occidental, sera émis en 2009;

E. Le département de la Sécurité intérieure des États-Unis a donné une acceptation « conditionnelle » concernant le CSIS d'AINC;

F. L'entrée en vigueur des documents de voyage de l'IVHO est le 1er juin 2009.

POUR CES MOTIFS :

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL

1. Les Chefs en assemblée enjoignent l'APN de demander aux États-Unis d'approuver le nouveau certificat de statut d'Indien sécurisé CSIS d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en tant que document de voyage valable dans le cadre de l'Initiative sur les voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO), à titre de mesure provisoire jusqu'à ce que les Premières Nations élaborent leurs propres cartes d'identité.

2. Les Chefs en assemblée enjoignent l'APN de demander au Canada les ressources adéquates pour soutenir les Premières Nations dans leurs efforts de communication, de contrôle et de recherche relatifs au nouveau CSIS et aux questions liées à la gestion de la frontière, ainsi que pour élaborer leurs propres cartes d'identité.

3. Les Chefs en assemblée enjoignent l'APN de collaborer avec les organisations régionales et les Premières Nations en vue d'obtenir le financement d'initiatives appuyant l'élaboration de cartes d'identité autochtones en tant que documents de voyage valables.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL